

MATRICE DES CAS CONTACTS (2 jours avant apparition des symptômes)

I - IDENTIFICATION DU SALARIE (CAS POSSIBLE COVID 19)

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone : adresse e-mail :

Poste de travail principal :

Poste de travail secondaire (si existe) :

HEURES A PRENDRE EN COMPTE (jour des symptômes et les 2 jours précédents)			
	JOUR SYMPTÔMES	JOUR N-1	JOUR N-2
Horaires de travail			
Heures entrée/sortie de l'entreprise			
Si travail en équipe (matin-après-midi ou soir)			
Horaires des pauses			
Horaires du repas (si pris sur place)			
Si vestiaires heures entrée et sortie			
Si douches heures entrée et sortie			

Rappel : Selon l'article L 4121-1_l'employeur prend les mesures nécessaires « pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et morale des travailleurs ». A ce titre, il peut être fondé à prendre des dispositions contraignantes pour assurer la protection de la santé du personnel après évaluation du risque de contagion dans l'entreprise.

En outre, aux termes de l'article L. 4122-1 du Code du travail, « conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail. »

II - IDENTIFICATION DES CAS CONTACTS

Définition cas contact :

En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact : - hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) - masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas ou le contact - masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas et le contact

Contact à risque = Personne

- **Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre**, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes contacts à risque ;
- **Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;**
- **Ayant partagé un espace confiné** (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) **pendant au moins 15 minutes** avec un cas ou étant resté en **face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;**

Contact à risque négligeable =

- Toutes les autres situations de contact ;

NOM - PRENOM – DATE NAISSANCE - TELEPHONE	CAS CONTACTS					
	JOUR SYMPTÔMES		JOUR N-1		JOUR N-2	
	A RISQUE	NEGLI-GEABLE	A RISQUE	NEGLI-GEABLE	A RISQUE	NEGLI-GEABLE

